

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 18 juin 2015, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 25 juin 2015, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Sont présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSCH, M. YVEN, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, M. POULIQUEN, Mme BETON, Mme LARVOR, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

Mme BLEAS K, Conseillère municipale a donné procuration à Mme PORTAILLER, Adjoint au Maire,
Mme LAIZET, Conseillère municipale a donné procuration à Mme LARVOR, Conseillère municipale,
M. TURLAN, Conseiller municipal a donné procuration à M. POULIQUEN, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

M. BILLON, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.